

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 555**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 555 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 815 000\$  
POUR DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PERROT.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 15 mai 2020.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 15 MAI 2020.



Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*